



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 23.11.2010 L'an deux mille dix et le vingt neuf novembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

**N° 10/124** **Absents** : Mrs RASKOPF, BUONGIORNO (excusé), DELBES (excusé), Mme RAHOU (excusée).

Objet de la délibération **Secrétaire** : Mr BOUDES.

*Rapporteur : Monsieur Delpoux*

## ECHANGE DE TERRAIN COMMUNE/TARN HABITAT

La Commune souhaite réaménager son centre ville et plus particulièrement la place Emile Albet. Pour ce faire des négociations ont été engagées entre Tarn Habitat et la Commune.

Dans cette optique :

- la Commune cèderait à Tarn habitat un terrain nu situé avenue Emile Andrieu d'une superficie d'environ 2200 m<sup>2</sup> où Tarn Habitat pourrait envisager la construction de 20 à 25 logements. La valeur vénale de ce bien a été évaluée à 116 600 € par le Service des Domaines.

- Tarn Habitat cèderait à la Commune la parcelle située Place Emilie Albet sur laquelle est actuellement édifié un immeuble de 27 logements. La valeur vénale de ce bien a été évaluée à 95 000 € pour le terrain nu et à 765 000 € pour le terrain construit.

- Tarn Habitat cèderait courant 2011 ses droits sur les six garages jouxtant la mairie; le foncier étant propriété de la Commune et loués par Tarn Habitat.

Après négociations, la solution retenue et le phasage serait le suivant :

Apport par la Commune de la parcelle avenue Emile Andrieu afin que Tarn Habitat puisse procéder à la construction d'un nouvel immeuble qui pourra éventuellement accueillir les locataires de la place Albet à déplacer ; cet apport devrait intervenir courant 2011.

Dès que tous les logements de la Place Albet seront libres de tout occupant (courant 2014), cession de l'ensemble immobilier à la Commune. Une participation de Tarn Habitat à cette démolition est envisagée. Les modalités de cette participation sont définies comme suit :

Tarn Habitat participerait à hauteur de 20 % des travaux ; plafonnés à 40 000 €.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DONNE un accord de principe à l'échange de terrains entre Tarn Habitat et la Commune selon les modalités décrites ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 10 mars 2011  
Jacques LASSERRE  
Maire,

*Adopté à l'unanimité*